



Charte de non Plagiat des étudiants d'emlyon Business school

PLAGIER c'est "copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son oeuvre".
(Nouveau Petit Robert, édition 2007).

En France, le droit d'auteur est considéré comme un droit attribué à l'auteur d'une œuvre de l'esprit, comportant un droit pécuniaire, droit de tirer profit de son œuvre et un droit moral. Dans le cas de plagiat, c'est ce droit moral qui est bafoué.

Ainsi, au moment de vos travaux de rédaction, vous ferez appel à des connaissances issues de vos cours, de vos lectures et de votre propre réflexion mais il vous sera formellement interdit de plagier.

Si vous avez des doutes sur la conduite à tenir, des méthodes et des conseils de rédaction peuvent vous être proposés par votre professeur ou par l'Infomédiathèque. Consultez le portail d'information.

Engagement personnel :

Vous vous engagez à respecter la charte de non plagiat des étudiants, notamment les interdictions suivantes :

- Copier un auteur sans utiliser les guillemets ou le citer,
- Utiliser des graphiques, tableaux sans en mentionner la source,
- Synthétiser les idées d'un auteur sans indiquer leur provenance,
- Traduire un texte sans donner comme référence le texte original,
- Utiliser le travail d'un autre élève ou d'un professeur et se l'approprier comme sien,
- Acheter un travail sur Internet auprès d'un site de triches.

Vous déclarez, avoir pris connaissance du fait que tout manquement à cette charte, pour les travaux ou les parties de travaux que vous auriez rédigés, sera frappé de sanctions disciplinaires.

.../...

Détection de plagiat

☞ EMLYON Business school, consciente du phénomène de plagiat dans l'enseignement supérieur utilise URKUND, un outil de détection de plagiat. Vos travaux seront donc soumis, par vos soins, à ce logiciel.

Nous tenons à vous préciser que cette initiative est prise dans un but pédagogique et préventif afin de vous sensibiliser à la problématique du droit d'auteur et aux risques encourus en cas de son non-respect.

☞ Instructions d'utilisation

1. Votre professeur vous fournit une adresse Urkund du type professeur.eml@analyse.arkund.com
2. Votre professeur vous signale si vous devez envoyer ou non le fichier correspondant à votre travail, à cette adresse email
3. Si oui, vous envoyez votre fichier en pièce jointe.
300 types de fichiers sont supportés
4. Vous recevrez un e-mail d'enregistrement à URKUND. Celui-ci n'est pas obligatoire
5. Quand vous soumettrez un document, vous recevrez un accusé de réception d'Urkund, sous forme d'e-mail, vous informant de la bonne réception et du traitement de votre fichier.

Cet email est composé de plusieurs informations :

- a. Date de réception de votre fichier par Urkund
- b. Nom et n° d'enregistrement de votre document
- c. Texte explicatif sur le plagiat.

Exemple d'e-mail à l'attention de l'étudiant(e)

De : automail@urkund.se [<mailto:automail@urkund.se>] De la part de support@urkund.se
À : ROUSSEAU Emilie
Objet : [urkund] Confirmation - Fichier de l'étudiant.doc.doc
Nous avons reçu votre document - Fichier de l'étudiant.doc - 2006-07-27, 17:54 et l'avons enregistré sous le numéro D217468.
Pour toute question sur Urkund, veuillez contacter votre école ou unité de formation.
/Registrar

Cher étudiant / Chère étudiante

Vous êtes sans doute déjà au courant que le plagiat - délit selon lequel un étudiant soumet, intentionnellement ou non, des travaux écrits par d'autres en soutenant qu'il en est l'auteur - est un phénomène de plus en plus courant.

Ce problème affecte fortement l'enseignement dans plusieurs mesures :

- Justice : Tricher crée des relations déloyales entre les fraudeurs et les étudiants honnêtes, dans la mesure où, une fois leurs études terminées, tous se retrouveront sur le marché de l'emploi à la recherche de postes attrayants.
- Qualité et fiabilité : Plus le plagiat est pratiqué, plus il est accessible, constituant, s'il se répand à grande échelle, une menace pour la qualité du système éducatif. Cette menace s'attaque, à son tour, à l'intégrité des universités, engendrant un ébranlement de la fiabilité que le monde non universitaire attribue au système éducatif.
- Droits d'auteur : Conformément à la législation sur les droits d'auteur, il est interdit d'utiliser le travail d'autrui sans permission. Le plagiat constitue ainsi une infraction à la loi.

Urkund a, en coopération avec le Département d'enseignement de l'Université d'Uppsala, en Suède, développé un système entièrement automatisé de gestion des travaux étudiants.

Voilà comment Urkund fonctionne :

Votre professeur vous demande d'envoyer votre document à une adresse e-mail unique qu'il a reçue d'Urkund. Quand votre document atteint le serveur d'Urkund, il est analysé par un programme et comparé avec le contenu de notre base de données (copies d'autres étudiants, sources Internet soigneusement sélectionnées et parfois sections d'encyclopédies ou articles de magazines, journaux, livres). Le programme est capable de vérifier si le document remis est identique, en tout ou partie, à du contenu disponible dans la base de données. En cas de similitudes, le programme génère un rapport dans lequel il mentionne la source originale. Votre document ainsi que le rapport sont ensuite transmis par e-mail à l'enseignant.

L'objectif d'ajouter les copies soumises à la base de données d'Urkund est de les rendre disponibles pour des analyses futures et ainsi protéger vos œuvres contre une utilisation incorrecte à l'avenir. Les œuvres stockées dans notre base de données ne seront jamais utilisées à des fins autres que celles mentionnées ci-dessus. Si vous souhaitez que votre document ne soit pas stocké et protégé, veuillez cliquer ici : <http://a1.arkund.se/cgi-bin/remdoc2.exe?c1=417448&c2=200169&c3=854315>